

Paris, le 4 mai 2016
N° 64/H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

L'inventaire forestier national

Type d'opportunité : nouvelle

Périodicité : annuelle

Demandeur : Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)

Au cours de sa réunion du 4 mai 2016, la commission Territoires a examiné le projet d'enquête portant sur l'inventaire forestier national.

« L'inventaire permanent des ressources forestières nationales indépendamment de toute question de propriété » a été décidé par ordonnance le 24 septembre 1958, et confié au ministère de l'agriculture chargé des forêts. Au cours du temps, cet inventaire a été réalisé par enquêtes départementales successives pour devenir, à partir de 2004, un inventaire continu à l'échelon du territoire métropolitain.

La demande est nationale : l'État, les administrations chargées de la politique forestière et de l'écologie, les gestionnaires forestiers publics ou privés, les collectivités publiques, les entreprises de ce secteur, le grand public. En outre, cette enquête permet de répondre aux obligations des enquêtes internationales (FAO/FRA, *Forest Europe*, inventaire Gaz à effet de serre notamment). Les utilisateurs sont nombreux : Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (Maaf), Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (Meem), Office National des Forêts (ONF), Centre National de la Propriété Forestière (CNPFF), Ademe, interprofessions, ...

Il s'agit du seul dispositif renseignant sur les quantités et qualités de bois dans les forêts françaises de manière exhaustive et indépendamment de toute question de propriété (article R. 521-1 du code forestier) sur l'ensemble du territoire métropolitain

Cette observation permet de connaître la nature des peuplements forestiers et il y a ainsi production d'une estimation de la superficie forestière totale, et recoupement est fait avec l'enquête Teruti du service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Le champ de cet inventaire couvre l'ensemble de la France métropolitaine, avec une collecte d'informations plus importante sur la forêt dite « disponible pour la production », qui représente 95 % de la surface forestière totale.

Les principaux thèmes abordés portent sur les surfaces forestières, le stock, les flux (accroissement, prélèvements, mortalité...), la composition (espèces, classes d'âge, diamètre, qualité des bois), l'écologie (composition floristique, pédologie, etc) et la santé des forêts.

Les unités observées sont des points des territoires et des arbres, pour l'ensemble des forêts publiques et privées concernées par l'enquête.

Chaque année, le plan d'échantillonnage se déroule en deux phases :

- une première phase de type systématique dans l'espace, sur un échantillon d'environ 80 000 points pour une observation sur photographies aériennes de la couverture, de l'utilisation du sol et des formations linéaires arborées ;

- une seconde phase de même type dont l'échantillon d'environ 7 000 points, est tiré du précédent, afin de recueillir des informations sur les arbres (vivants ou morts) et un grand nombre de variables selon un protocole de levé complexe sur le terrain. Actuellement, ces points sont revisités cinq ans après le premier levé.

La collecte est permanente, le passage d'un échantillon annuel au suivant de l'année se faisant en octobre de l'année n-1. L'ensemble des forêts -privées ou publiques- sont concernées par cette enquête. Dans la majorité des cas, les propriétés sont ouvertes et l'agent enquêteur peut procéder sans l'avis du propriétaire. En cas de propriété close, le propriétaire ou gestionnaire contacté par l'IGN a l'obligation de permettre aux enquêteurs d'accéder au point.

Au sein de l'IGN, fin 2015, une section spécialisée du Comité scientifique et technique de l'IGN concernant « l'inventaire des ressources forestières » a été mise en place . Elle regroupe des experts du domaine tant au niveau national qu'international-européen. Par ailleurs, la direction des programmes civils (DPC) de l'IGN réunit chaque année le comité national de programmation qui oriente le programme de travail de l'établissement tout en s'inscrivant dans le contrat d'objectifs et de performances de l'IGN (actuellement 2013-2016). Enfin l'IGN est membre de l'association *European national forest inventory network* (ENFIN) qui regroupe l'ensemble des organismes responsables de la réalisation des inventaires forestiers nationaux en Europe, contribuant ainsi aux travaux de coordination et d'harmonisation européenne des inventaires forestiers mandatés par les États.

Les résultats sont publiés dans l'année suivant la campagne d'inventaire selon un train glissant de cinq ans : ainsi en 2016, résultats des campagnes d'inventaires 2011-2015. Les niveaux de restitution sont le niveau national et le niveau régional d'un point de vue administratif, les grandes régions écologiques et les sylvoécorégions d'un point de vue écologique. Outre une diffusion sous différents supports (memento, outil dynamique sur Internet, tableaux standards, publications...), il est à noter que les données brutes sont également mises à disposition sur le site de l'Inventaire forestier. Des exploitations de données personnalisées sont réalisées en interne pour des commanditaires tandis que le propriétaire forestier enquêté peut disposer d'information relatives à sa parcelle enquêtée.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable à cette enquête**.

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.